

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **78 (1927)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lorsque, en 1922, sonna pour lui l'heure de la retraite, les journées devinrent longues et bien douloureuses à celui qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait voué son énergie et son savoir à la cause publique. Nous rendons aussi hommage au patriotisme éclairé et au désintéressement de ce laborieux. On se représente facilement combien dut souffrir de l'immobilité, à laquelle il fut condamné pendant ses dernières années, cet homme autrefois très vigoureux et actif.

Nous adressons nos condoléances sincères à sa famille si éprouvée, en particulier à sa fille et à ses petits-enfants, en leur donnant l'assurance que le souvenir de celui qu'ils pleurent restera bien vivant dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Puissent les marques de sympathie des personnes ici présentes et aussi la pensée des immortelles espérances adoucir l'amertume de leur deuil.

Au nom de vos anciens collègues, au nom de l'administration forestière que vous avez servie fidèlement, Joseph Helg, je vous adresse un suprême adieu !

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel du Comité permanent sur l'exercice 1926/27

présenté à l'assemblée générale du 28 août 1927, à Neuchâtel, par le président *M. Graf*, inspecteur cantonal des forêts, à St-Gall.

Messieurs,

A l'assemblée générale de l'année dernière, à Schaffhouse, vous avez nommé un nouveau comité pour la période 1927/1929. Comme remplaçant du président démissionnaire M. Th. Weber, inspecteur forestier cantonal à Zurich, l'assemblée a choisi M. *Furrer*, inspecteur forestier cantonal à Soleure. C'est ce dernier qui a succédé en qualité de caissier à celui qui vous parle, auquel avait été confiée la présidence. Il n'y eut pas d'autres modifications dans la composition du comité. Le président démissionnaire, *M. Weber*, avait fait partie du comité durant neuf ans, dont trois comme vice-président et six comme président. Je saisis avec bonheur l'occasion de lui adresser l'expression de notre reconnaissance la plus cordiale pour son inlassable activité et le dévouement dont il a fait preuve en faveur de notre société. Ainsi que ce fut le cas d'une façon générale, les années d'après-guerre, avec leurs modifications incessantes, ont valu à notre société de nombreuses difficultés. Le travail, souvent ingrat, a abondé pour ceux qui étaient à sa tête et ce ne fut pas une mince besogne que de tenir le gouvernail durant cette époque. Pour y réussir, il a fallu un coup d'œil pratique et une foi absolue dans les destinées de notre association. Notre camarade Weber a fait preuve, pendant cette période difficile, des qualités nécessaires. Il nous a transmis le gouvernail d'une nacelle voguant à nouveau dans une eau tranquille. Qu'il me soit permis de l'en remercier à titre personnel.

L'effectif de nos sociétaires, le 30 juin 1927, était de 376, dont 8 membres d'honneur et 368 membres ordinaires. De ces derniers, 10 sont à l'étranger.

Si nous n'avons pas eu de diminution, il faut retenir cependant que l'augmentation survenue de deux membres est bien modeste. Et c'est le lieu de rappeler que pour pouvoir réaliser les nombreuses tâches qui lui sont posées, notre société devrait avoir un effectif beaucoup plus considérable. Que chacun veuille bien le retenir. Point ne suffit que le comité permanent cherche à agrandir le cercle de notre association; chacun de nos sociétaires a l'obligation de chercher à embaucher et de nous amener de nouveaux amis de la forêt.

Nous avons eu le chagrin de déplorer le décès de cinq de nos plus anciens sociétaires. Ce sont : MM. *A. von Seutter*, Forstmeister à Berne, *L. Furrer*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Breitenbach, *R. Balsiger*, ancien Forstmeister à Berne, *M. Wild*, ancien administrateur forestier communal à St-Gall.¹

Le 20 mai 1927 est décédé, à Bienne, M. *Alfred Pillou*, né le 20 mars 1864. Il a fait partie pendant 25 ans de la commission forestière de la bourgeoisie de Bienne, au sein de laquelle ses talents administratifs furent hautement appréciés. C'était un vrai ami de la nature, lequel sut montrer le plus réel intérêt pour les questions forestières. Au cours des nombreuses visites de forestiers dans les belles forêts de Bienne, il fonctionnait volontiers comme quartier-maître et ceux qui l'ont vu à l'œuvre, toujours gai et dispos, garderont le meilleur souvenir de cet homme qui, pendant longtemps, a tenu de façon exemplaire le restaurant de la gare de Bienne.

Je vous prie, messieurs, de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de ces sociétaires disparus.

Notre comité a tenu quatre séances d'un jour et une de deux jours; quantité de questions ont été liquidées par voie de circulaire.

Les comptes de l'exercice (recettes : 22.398,72 fr.; dépenses : 21.789,56 fr.) bouclent par un boni de 689,16 fr., au lieu du déficit de 600 fr. prévu au budget. La fortune sociale s'est élevée à 8145 fr. Mais je veux laisser à notre nouveau caissier le soin de vous donner sur la question plus de détails. Je désire cependant ajouter ceci encore : notre situation financière est enfin équilibrée, sans doute; mais il serait imprudent de nous engager dans de nouvelles dépenses avant d'avoir préparé les ressources nécessaires. Le meilleur moyen d'y parvenir serait de chercher à obtenir une forte augmentation de l'effectif de nos membres.

Nos deux journaux, tout comme tant d'autres entreprises de ce

¹ Le « Journal forestier » ayant publié, en 1926 et 1927, un article nécrologique sur chacun des quatre défunts ci-dessus, nous avons supprimé, dans la traduction du Rapport présidentiel, les paroles par lesquelles on a rappelé leur activité. *La rédaction.*

genre, ont à pâtir de la dureté des temps. De nombreuses crises dans tous les domaines ont eu pour conséquence la nécessité de réduire le budget dans quantité de ménages. Cette tendance s'est traduite par une légère diminution du nombre des abonnés à nos deux organes. Le tirage de la *Zeitschrift* est de 1011 et celui du *Journal* de 641. Nous vous serions reconnaissants de faire une active propagande en faveur de nos journaux qui sont bien dirigés et dont le contenu est riche.

De l'étranger continuent à nous parvenir de nombreuses demandes d'abonnement gratuit ou d'un service d'échange. Souvent il nous a été impossible d'y faire droit. Le service d'échange avec des périodiques forestiers étrangers profite exclusivement à l'Ecole forestière de Zurich qui ainsi enrichit facilement les rayons de sa bibliothèque. Aussi avons-nous demandé au Conseil de l'Ecole polytechnique de bien vouloir nous accorder un subside pour nos livraisons de journaux à la dite bibliothèque. Nous avons la satisfaction de vous annoncer que ce vœu a été admis; il nous sera versé dès 1927 un subside annuel de 200 fr. Nous sommes heureux de cette agréable solution et remercions ici les professeurs de l'Ecole forestière d'avoir appuyé notre requête.

Rappelons qu'en 1926 il a été stipulé un contrat avec la Station de recherches forestières touchant la publication de brèves notices dans nos deux journaux. Ce nouveau mode de publication a donné toute satisfaction; nous espérons, tant dans l'intérêt de la Station que de celui des lecteurs de nos périodiques, qu'il pourra être développé encore.

La vente du supplément n° 1, « *Der Plenterwald* », du Forstmeister Balsiger, n'a pas donné un résultat satisfaisant; durant l'exercice, il en a été écoulé 147 exemplaires seulement. Ce résultat défavorable s'explique en partie par le fait qu'un grand nombre de forestiers suisses possède déjà la 1^{re} édition de ce livre; d'autre part, de telles publications sont aujourd'hui d'un placement difficile. Les demandes de l'étranger ont été inférieures à ce que nous espérions. Notre comité essayera, en multipliant les insertions de réclame, d'améliorer la vente de cette publication, par ailleurs fort opportune.

En ce qui concerne la vente de la 2^{me} édition des *Forstliche Verhältnisse der Schweiz*, nous n'avons que peu à ajouter aux indications contenues au précédent rapport. Il en a été écoulé 106 exemplaires; du tirage de 3000 ex., il nous en reste encore 957, y compris 212 en dépôt dans les librairies. Dans cette affaire de vente, les agents forestiers de quelques cantons ont fait preuve d'une passivité qui ne saurait être à l'avantage de notre société et non plus contribuer à instruire nos populations sur l'importance de la forêt. Nous nous garderons de citer des noms, mais il nous sera permis d'exprimer le vœu que le temps perdu sera rattrapé durant le prochain exercice. Et nous nous plaignons à espérer de pouvoir féliciter, l'an prochain, les participants de cette arrière-garde du zèle enfin déployé.

La 2^{me} édition de la *Suisse forestière* a pu paraître, ainsi que prévu, au commencement de 1927, traduite par M. le professeur H. Badoux.

Nous saisissons l'occasion d'exprimer à ce dernier notre chaude reconnaissance pour l'aimable empressement qu'il ne cesse de témoigner à notre société.

Le tirage de l'édition française a été de 1500. Il n'a pas encore été possible, jusqu'à la fin de juin, d'organiser complètement le service de vente. Celle-ci s'est élevée à 633 ex., y compris 500 achetés par l'Inspection fédérale des forêts et 56 donnés gratuitement ou pour le service de presse.

Nous nous plaisons à penser que nos camarades romands n'oublieront pas cet excellent moyen de propagande et sauront recommander son acquisition.

Vous aurez constaté avec satisfaction, par l'examen des comptes du dernier exercice, que le côté financier de cette entreprise se présente au mieux. Après paiement de tous frais pour la publication des deux éditions, nous disposons d'un solde actif de 6352,25 fr., dans lequel est compris, il est vrai, la contribution de 2000 fr. de l'Association suisse d'économie forestière, qui est à rembourser.

Nous avons prélevé un subside de 300 fr. sur le *fonds spécial pour voyages d'études*. Ce dernier s'élevait, le 1^{er} juillet 1927, à 12.775,15 fr., y compris le boni de l'exercice (338,50 fr.).

Travaux de concours. L'assemblée générale de Langnau avait choisi le sujet suivant : avantages et inconvénients du contrôle des exploitations tenu : 1^o d'après le volume des bois sur pied; 2^o d'après le volume des bois façonnés. Il nous est parvenu deux travaux, lesquels ont été soumis à l'appréciation d'un jury composé de MM. *Knuchel*, professeur, *Lozeron* et *Fischer*, inspecteurs forestiers d'arrondissement. Dans la séance de demain, le rapport du jury vous sera communiqué et vous aurez à vous prononcer sur ses conclusions.

Publication d'un livre de propagande forestière destiné à la jeunesse. Cette question qui a beaucoup occupé votre comité, depuis deux ans, est arrivée à bon terme. Après en avoir examiné soigneusement les divers aspects, tant au point de vue idéal que matériel, nous venons vous proposer la publication d'un tel livre. L'édition en serait confiée à l'éditeur Haupt à Berne et à Büchler & C^{ie}, les excellents imprimeurs de nos journaux. Il nous paraît désirable que notre Société accorde à cette entreprise une subvention raisonnable; cela permettrait d'abaisser le prix de vente du livre et ainsi d'en augmenter les chances d'écoulement. Un rapport spécial vous sera présenté sur la question. Pour l'instant, nous nous bornerons à vous dire qu'il paraît désirable, pour différentes raisons de comptabilité, de convertir le capital provenant de la vente de la « Suisse forestière » en un « Fonds spécial pour publications ». Celui-ci servirait à l'édition du livre de propagande destiné à la jeunesse ou d'autres publications de notre association; il va sans dire qu'il serait mis à contribution pour d'éventuelles nouvelles éditions de la « Suisse forestière ». Mais pour cela, d'autres ressources sont nécessaires que celles dont nous disposons aujourd'hui. Aussi nous

proposons-nous de recourir aux cantons en les priant de vouloir bien nous accorder des subventions permanentes. Nous justifierons cette demande en faisant valoir que depuis sa création, en 1843, la Société forestière suisse — et il en sera sans doute de même à l'avenir — s'est occupée exclusivement de questions concernant l'intérêt général. Nous nous plaçons à espérer que ceux de nos camarades qui fonctionnent comme conseillers des départements cantonaux en cause voudront bien appuyer énergiquement notre demande. Et, bien que la situation financière de la plupart des cantons soit un peu tendue, on peut légitimement escompter le succès de cette démarche.

Nous avons entretenu les meilleures relations, comme précédemment, avec l'Association suisse d'économie forestière et son office forestier. Il nous plaît de constater que cette institution gagne en importance d'année en année, et l'on peut affirmer que nos propriétaires forestiers les plus compétents ne sauraient plus se passer de ses services. Les communications que son secrétaire, M. Bavier, inspecteur forestier, fait régulièrement à nos réunions, orientent au mieux sur la situation du marché des bois et, au commencement de la campagne de vente, donnent les renseignements les plus utiles aux praticiens sur les possibilités de vente.

Nous avons contresigné deux requêtes de l'Office forestier central. L'une, adressée au Conseil fédéral, tend à obtenir une modification de la statistique concernant la production et la consommation; introduite avant la grande guerre, elle devrait aujourd'hui être mieux adaptée aux circonstances actuelles. La seconde concernant la loi sur l'expropriation, en remplacement de celle de 1850, a été adressée à l'Association suisse des paysans qui la fera parvenir à la commission spéciale du Conseil national.

Notre Comité avait proposé l'organisation d'une prochaine série de conférences forestières, à l'École polytechnique; elle aura lieu à la fin du prochain semestre d'hiver et durera trois jours. On y entendra des professeurs de l'École forestière, des collaborateurs scientifiques de la Station de recherche et des praticiens. A ce sujet, rappelons la motion présentée à Schaffhouse par M. l'inspecteur forestier *Burri*, de Lucerne, concernant le calcul des indemnités lors d'expropriations forestières; un vœu analogue avait été exprimé dans le rapport de notre comité sur l'exercice 1925/1926. Pour tenir compte de ces desiderata, il a été prévu qu'aux conférences de Zurich la question serait traitée par un praticien. Elle pourra être discutée à fond, ce qui ne manquera pas d'intéresser d'autres spécialistes que les forestiers.

Nous avons proposé de combiner avec cette série de conférences forestières une journée des directeurs des départements cantonaux des forêts et d'y faire discuter quelques questions actuelles. Le Département de l'Intérieur n'a pu se rallier à cette proposition qui devra être étudiée à nouveau. Mieux vaudrait peut-être laisser l'initiative d'une telle réunion à l'un de ces directeurs cantonaux. En tout état de cause,

il est désirable que s'établisse un contact plus étroit entre ces derniers et le personnel forestier suisse. La cause forestière y gagnerait certainement.

En février 1927, deux postes de membres du Conseil de l'Ecole polytechnique étant devenus vacants, notre comité avait pris la liberté d'écrire au Département de l'Intérieur et de le prier, dans les nominations qui allaient intervenir, de choisir un sylviculteur. Le Département en cause fit savoir, par lettre du 2 mars, que tel vœu ne pouvait pas être pris en considération. Cela parce que « actuellement la nomination du chef d'un Département cantonal de l'Instruction publique et d'un architecte s'impose comme une nécessité. Au demeurant, les sylviculteurs sont représentés dans la commission de surveillance de la Station de recherche forestières, laquelle établit déjà un précieux contact entre l'Ecole polytechnique fédérale et les praticiens qui s'occupent de la forêt ». Depuis la création de l'Ecole polytechnique fédérale, son Conseil n'a compris qu'un seul sylviculteur et cela pendant peu de temps. Or, nous persistons à croire qu'une telle représentation se justifie et serait équitable. Aussi reviendrons-nous à la charge quand une occasion favorable se présentera.

Le précédent rapport mentionnait brièvement les tentatives faites pour procurer à notre Ecole forestière une forêt lui appartenant en propre. Ce vœu légitime des professeurs de cette école est devenu réalité le 30 juin écoulé : la Confédération a acquis, au prix de 550.000 fr., les 167 ha de forêts appartenant à la bourgeoisie d'Albisrieden, aux portes de la ville de Zurich. Ainsi, la motion Furrer, votée à l'assemblée de Langnau, et acceptée par notre comité, vient de recevoir la plus heureuse solution. Tant par sa situation, à proximité immédiate de Zurich, que par les particularités de son sol et de ses peuplements, cette forêt conviendra fort bien à notre Ecole. Elle pourra être encore agrandie par des acquisitions ultérieures. Espérons que les futurs étudiants forestiers y trouveront profit tant au point de vue scientifique que pratique, et de même leurs professeurs qui trouveront enfin un contact immédiat avec la forêt. Nous ne voulons pas manquer de remercier ici ceux qui ont contribué à l'heureuse solution de cette affaire. C'est d'abord le chef du Département de l'Intérieur, M. le Conseiller fédéral *Chuard* qui, d'emblée, a montré l'intérêt le plus éclairé; puis le Conseil de l'Ecole polytechnique, sympathique aussi à l'idée de cet achat. Mais nous devons une mention particulière à M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, qui depuis la réunion générale de Schaffhouse avait défendu cette idée, assurément fort juste, que pour éviter toutes difficultés dans la gérance de pareille forêt elle devait devenir propriété de la Confédération. Il a su faire partager cette opinion aux autorités fédérales et leur montrer la nécessité de l'achat en cause. Celui-ci fut facilité par l'excellent rapport d'expertise présenté par M. le professeur *Knuchel*. Enfin, il faut relever les démarches des deux agents forestiers cantonaux en cause,

MM. *Weber*, inspecteur forestier cantonal, et *Fleisch*, inspecteur d'arrondissement, qui ont su conduire avec beaucoup d'habileté les tractations délicates avec les propriétaires précédents et ont bien montré leur désir de les voir réussir. C'est ainsi que, grâce à l'intelligente collaboration de tous les intéressés, le but désiré a été atteint plus vite que la plupart le prévoyait. Heureux résultat d'une habile politique forestière dont il sera bon de s'inspirer à l'avenir !

Messieurs, je suis arrivé au terme de ce rapport. D'autres questions sont encore pendantes, au sujet desquelles une solution ne peut encore vous être proposée. Et je ne veux pas manquer l'occasion d'adresser à mes collègues du comité l'expression de toute ma reconnaissance pour leur collaboration.

A vous, chers sociétaires, un bien cordial merci pour l'indulgence témoignée à un débutant dans la présidence. Puisse notre Société forestière suisse, fidèle à une tradition vieille de plus de 80 ans, continuer sa tâche pour la prospérité de la forêt et de l'économie forestière suisse.

Nous avons examiné attentivement la notion du Forstmeister *Uehlinger*, relative à la création d'un *office forestier de placement*. Mais il nous a paru que pendant la période présente de surproduction — dont souffrent aussi les représentants d'autres professions réclamant une culture académique — un tel office n'améliorerait guère les choses dans la situation actuelle. Aussi bien, l'office forestier central, qui souvent déjà s'est occupé avec succès de trouver de l'occupation à de jeunes ingénieurs forestiers, n'a-t-il pu se décider à organiser un tel nouveau service.

Le motionnaire, fort obligeamment, a admis ce point de vue et a bien voulu s'occuper personnellement de la question. Nous prions instamment ceux de nos collègues qui pourraient procurer du travail, même de courte durée, de vouloir bien en tant que M. A. Uehlinger, à Schaffhouse. Les statuts de notre Société indiquent comme un de ses buts d'entretenir la camaraderie. Ce serait mettre en pratique ce noble but que de procurer de l'ouvrage à ceux de nos camarades qui en sont dépourvus. Je suis convaincu qu'ils sauront témoigner leur reconnaissance à ceux qui voudront bien faire preuve de cet esprit de camaraderie.

(Traduction.)

COMMUNICATIONS.

Réussite d'une plantation d'épicéa sous de vieux chênes et hêtres.

Vers 1875, lors d'une coupe dans un peuplement comprenant plusieurs feuillus croissant en mélange, quelques chênes et hêtres âgés d'environ 150 ans furent réservés pour des raisons esthétiques. Après quoi, tout le parterre de la coupe fut garni d'une plantation d'épicéa.